



1.25 - ORDONNANCE COLLECTIVE

Utilisation de la lidocaïne 2 % en gelée topique

(Urojet^{MD}, Instillage^{MD} ou Jelido^{MD}) lors de l'installation

d'un cathéter urinaire ou d'une sonde vésicale chez l'homme

I. CLIENTÈLE VISÉE

Tous les patients masculins hospitalisés ayant une ordonnance médicale d'installation d'un cathéter urinaire ou d'une sonde vésicale

II. PROFESSIONNEL AUTORISÉ

Le personnel infirmier de l'Institut de cardiologie de Montréal (ICM)

III. INDICATIONS

- Présence d'une légère résistance ou inconfort anticipé lors de l'insertion d'un cathéter urinaire ou d'une sonde vésicale
- Installation d'une sonde vésicale coudée

IV. CONTRE-INDICATIONS

- Allergie ou intolérance à la lidocaïne ou à la chlorhexidine
- Antécédents d'hypersensibilité aux anesthésiques locaux de type amide (ex : bupivacaïne, mépivacaïne, ropivacaïne), à la chlorhexidine ou des réactions aux parabènes

V. SITUATION EXIGEANT UNE CONSULTATION MÉDICALE OBLIGATOIRE

- Si irritation de la muqueuse ou saignement, surveiller les signes d'intoxication : altération de l'état de conscience, nausées, bradycardie, hypotension et arythmies
- En présence de signe d'intoxication, aviser le médecin ou l'IPSSA

VI. PROTOCOLE MÉDICAL

- Utiliser la seringue pré-remplie de 11 mL de lidocaïne 2 % en gelée topique
- Après le nettoyage, introduire 100 à 200 mg (5 à 10 mL) de lidocaïne en gelée topique dans le conduit urétral. Si irritation ou saignement, utiliser 100 mg (5 mL) de lidocaïne.
- Attendre environ 5 à 10 minutes. La lidocaïne peut prendre jusqu'à 10 minutes pour atteindre son pic d'action.
- Procéder à l'introduction du cathéter urinaire, de la sonde vésicale ou de la sonde vésicale coudée en vous référant aux techniques de soins 3.1 B - Insertion du cathéter vésical chez l'homme ou 3.8 - Installation et retrait d'une sonde vésicale coudée chez l'homme
- En présence d'une résistance significative : aviser le médecin ou l'IPSSA
- Usage d'un maximum de 3 seringues par 24 heures
- L'infirmière inscrit sur la feuille d'administration des médicaments (FADM) : « Lidocaïne 2 % topique » et spécifie la quantité utilisée

VII. PÉRIODE DE VALIDITÉ

- Date d'entrée en vigueur : 21 février 2024
- Fin de la période de validité : 21 février 2027

VIII. MÉDECIN RÉPONDANT

- Unité de soins et urgence : au besoin, consulter le médecin ou l'infirmière praticienne en charge du patient
- Plateaux techniques et centre de médecine de jour : au besoin, consulter le médecin de référence



* I C M 3 0 0 *

1.25 - ORDONNANCE COLLECTIVE

Utilisation de la lidocaïne 2 % en gelée topique

(Urojet^{MD}, Instillage^{MD} ou Jelido^{MD}) lors de l'installation

d'un cathéter urinaire ou d'une sonde vésicale chez l'homme

Élaboration et validation de la version actuelle par le(s) médecins suivants :				
Nom	Prénom	N° de permis	Signature	Téléphone
Simard	François	18630	<i>Francois Simard</i>	3800
Validation de la version actuelle par le(s) responsable(s) de la qualité des soins :				
Nom	Prénom	Titre	Signature	Téléphone
Charchalis	Mélanie	Conseillère aux soins infirmiers SNS	<i>Mélanie Charchalis</i>	3425
Merisier	Sophia	Conseillère aux soins infirmiers SNS	<i>Sophia Merisier</i>	4877
Validation de la version actuelle par le(s) pharmacien(s) :				
Nom	Prénom	N° de permis	Signature	Téléphone
El-Khoury	Jean-Pierre	041369	<i>Jean-Pierre El-Khoury</i>	3510

Approbation de la version actuelle par le représentant du CMDP de l'ICM le : 2024-01-24		
Nom	Prénom	Signature
ENTRÉE EN VIGUEUR : 2024-02-21 DERNIÈRE RÉVISION : 2013-04-3/2022-10-12/2024-01-24		